

Le PRÉSIDENT: Je doute fort qu'il surgisse aujourd'hui des divergences d'opinions concernant cette question. S'il arrive que M. McKinnon estime que la réponse à une question posée par un membre du Comité peut porter atteinte à nos intérêts nationaux, nous le laisserons libre de répondre ou non.

L'hon. M. HAIG: Cela me paraît assez juste.

M. HECTOR B. MCKINNON, président de la Commission du tarif: Monsieur le président et honorables sénateurs, je répète que je n'ai pas préparé d'exposé. Je crois que l'initiative de faire étudier cet accord par un comité est très sensée, parce qu'elle donnera sûrement lieu à des questions et à des réponses, ce qui est le moyen le plus rapide et le plus certain de faire ressortir les points saillants de ce qui est incontestablement un document technique très compliqué.

Monsieur le président, je rendrais peut-être service aux membres du Comité en disant quelques mots sur la façon dont les négociations ont été conduites à Genève.

Vous savez que la délégation canadienne à Genève était dirigée par l'honorable Dana Wilgress, ministre en Suisse; mais comme il a été nommé président de l'une des importantes commissions à séances continues de la conférence, force lui a été de ne presque pas participer au travail courant de notre délégation.

Notre travail s'est divisé en deux parties: d'abord, les pourparlers concernant la charte dont s'est chargé M. Deutsch, du ministère des Finances. Je crois qu'on a généralement reconnu à Genève qu'il n'y avait probablement qu'un seul autre délégué aussi bien renseigné que M. Deutsch sur les détails de la charte. *Lorsque nous aborderons l'étude de la charte, ce dernier sera prêt à répondre à toutes les questions.

La deuxième partie de notre travail a porté sur la négociation des divers accords commerciaux entre le Canada et les autres pays. Vu mon expérience et mon âge, on m'a confié la direction du groupe des négociateurs. M. Kemp, du ministère du Commerce, qui est ici ce matin, a été chargé de demander des concessions aux autres pays et de tenter d'en obtenir autant que possible. Je devais ensuite recommander au Gouvernement ce que nous pourrions accorder en retour des concessions consenties à l'égard de nos propres tarifs.

Le projet de charte de Genève est étudié actuellement par une conférence à La Havane. A Genève, 23 nations ont étudié la charte et négocié des accords commerciaux, mais à La Havane de 55 à 60 nations examinent ce document. Il se peut qu'à La Havane la charte soit tellement modifiée, émasculée ou atténuée qu'elle n'agrée guère à ceux qui l'ont d'abord rédigée à Genève. Dans ce cas, ainsi que M. Deutsch l'expliquera, nous n'aurions pas à trop nous alarmer. Ce serait une situation déplorable, mais ce ne serait pas nécessairement une calamité.

En effet, les articles importants de la charte, tous ceux qui sont nécessaires au fonctionnement d'un code, ont été insérés dans ce que l'on a appelé un Accord général. Cet Accord général peut être appliqué par les pays qui le désirent, même s'il n'y a pas de charte du tout. Je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce point, monsieur le président, car on ne saisit peut-être pas bien la différence qui existe entre l'Accord général et la charte.

L'hon. M. HAIG: Puis-je interrompre le témoin, monsieur le président? Je crois que M. McKinnon devrait expliquer les rapports de l'accord et de la charte. Franchement, j'ignore ce qu'il entend par la charte.

Le PRÉSIDENT: J'avoue que je suis dans la même situation embarrassante.

M. MCKINNON: Je peux bien le faire, mais je crois qu'il vaudrait mieux que M. Deutsch expliquât la charte et l'accord.